



Les bonnes questions à se poser avant de créer son atelier caprin bio



Au travers de questions sur votre projet, ce diaporama animé a pour objectifs de vous aiguiller sur les réflexions à avoir, les informations à chercher ou les contacts à prendre pour qu'il avance au mieux. Pour naviguer à l'intérieur, vous aurez à cliquer sur les textes vous concernant, pour les questions comme pour les réponses. Bien évidemment, cela ne remplace par l'échange avec un conseiller ou avec d'autres agriculteurs!



Avez-vous un projet de transformation sur votre atelier ?

Oui, à 100%

Oui, à moins de 100%

Non

Je ne sais pas



Si vous avez besoin d'approfondir la partie transformation et commercialisation, une formation « [CS production, transformation et commercialisation de produits fermiers](#) » (en 1 an) existe sur la région Pays-de-la-Loire. Pour plus d'informations, consultez [le site de la Chambre](#)



Quelle(s) modalit  (s) de vente souhaitez-vous
mettre en place ?

Livreur

Mixte

Fromager



Attention, toutes les laiteries ne collectent pas sur toutes les zones, d'autant plus en AB. Il est nécessaire de prendre contact avec les laiteries de la zone d'installation pour savoir si un contrat peut être signé avec elles.



L'étude de marché est indispensable pour savoir ce que le territoire peut « absorber » comme produits transformés ainsi que le type de produits attendus par les consommateurs de la zone. De même pour les livreurs, il est nécessaire d'avoir un contrat de collecte avec une laiterie.

Pour faire une étude de marché, contactez [le service circuits courts de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire](#)



Pour le volet laiterie: Attention, toutes les laiteries ne collectent pas sur toutes les zones, d'autant plus en AB. Il est nécessaire de prendre contact avec les laiteries de la zone d'installation pour savoir si un contrat peut être signé avec elles.

Pour le volet circuits courts: L'étude de marché est indispensable pour savoir ce que le territoire peut « absorber » comme produits transformés ainsi que le type de produits attendus par les consommateurs de la zone. De même pour les livreurs, il est nécessaire d'avoir un contrat de collecte avec une laiterie.

Pour faire une étude de marché, contactez [le service circuits courts de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire](#)



Si vous avez un projet de transformation, avez-vous
décidé de vos circuits de commercialisation ?

Vente à la ferme ou
marchés

GMS, Biocoop, grossiste,
etc.

Magasin de producteur
ou AMAP

Je n'y ai pas encore
réfléchi



Comme pour l'étude de marché, la recherche de(s) circuit(s) de commercialisation est indispensable pour écouler les produits transformés. Il est nécessaire de se renseigner auprès des circuits de commercialisation présents dans la zone d'installation pour savoir si un partenariat/contrat peut être mis en place avec eux.



Avez-vous réfléchi à un débouché pour vos
chevreaux ?

Oui

Non

Je ne sais pas encore



La production de lait induit obligatoirement la production de chevreaux, même si la stratégie de production est basée sur les lactations longues. De fait, il est obligatoire de réfléchir au(x) débouché(s) envisagés pour les chevreaux (vente à un engraisseur, engraissement à la ferme, etc.)



Avez-vous connaissance du potentiel agronomique
du foncier de l'exploitation?

Oui

Non

Je n'ai pas trouvé mon
foncier



Pour les élevages de ruminants, la production d'aliments (fourrages notamment) sur l'exploitation est essentielle. Dans le cas d'une installation en AB, le cahier des charges oblige à nourrir ses animaux avec un certain pourcentage d'aliments provenant de l'exploitation elle-même. Il est donc nécessaire de savoir si les surfaces disponibles sont adéquates pour nourrir le cheptel prévu. Il est important d'évaluer les rendements potentiels des différents fourrages et aliments autoproduits en lien avec la consommation des animaux.



Si vous n'avez pas encore trouvé votre foncier il est nécessaire de vous rapprocher du RDI (Répertoire Départ Installation) ou de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural).



Quelle autonomie alimentaire vous permet ce foncier?

Moins de 60%

Entre 60% et 80%

Plus de 80%

Je n'ai pas trouvé mon foncier



Le seuil d'autonomie alimentaire demandé par le cahier des charges AB est de 70% pour les élevages ruminants (bovins, caprins et ovins).

Le cahier des charges AB est [consultable en ligne](#).



Le foncier est-il accessible autour du bâtiment pour
permettre le pâturage ?

Oui

Non

En partie



La question de l'accès à l'extérieur des chèvres est une question de plus en plus prégnante, notamment dans le débat public. Ce point est déjà obligatoire dans le cahier des charges AB et pourrait le devenir prochainement pour les autres systèmes. De fait, il doit être prévu dans les projets d'installation.

Le cahier des charges AB est [accessible en ligne](#).

Des fiches techniques sur la gestion du pâturage en élevage caprin existe, comme par exemple [celle d'ANICAP](#).



Parmi ces acteurs de la filière, lesquels ne connaissez-vous pas assez?

Centres comptables

MSA

Vétérinaires / GDS

Chambre d'agriculture

Contrôle laitier
(Seenovia)

CIVAM / GAB

BRILAC / ANICAP
(interprofessions)

Laiteries / Coopératives



L'ensemble des acteurs qui gravitent autour de la filière caprine est important pour disposer d'un appui technique/administratif/financier/...

Dans le cas où vous ne les connaissez pas tous, il est nécessaire de se renseigner et/ou de les contacter.

Vous pouvez commander votre guide à l'installation en élevage caprin [sur le site de l'ANICAP](#)



Connaissez-vous le système de « parrainage » ou
« tutorat » ?

Oui

Non



Il existe différents systèmes de parrainage ou de tutorat pour s'installer ou se former au métier.

La filière caprine dispose d'un système de tutorat pour apprendre les bases du métier d'éleveur caprin auprès de ceux dont c'est le métier. Retrouvez toutes les informations relatives au tutorat sur [la page du BRILAC](#)

Si vous êtes à la recherche d'un parrainage pour une reprise d'exploitation, informez-vous auprès du [RDI](#).



Parmi ces domaines, en identifiez-vous sur lesquels vous auriez besoin de progresser?

Alimentation

Elevage des jeunes

Traite

Pâturage

Parasitisme

Cultures



Il existe des groupes d'échange entre éleveurs, des formations à la carte ou des rendez-vous techniques individuels qui permettent d'approfondir et de se perfectionner sur différents sujets. Si ces groupes vous intéressent, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Chambre régionale d'agriculture pour vous y inscrire.

Retrouvez toutes les formations sur [le site de la Chambre](#).



Avez-vous réfléchi à vos objectifs de temps de travail (horaires, week-end, vacances, etc.) ?

Oui

Non

Pas vraiment, c'est
secondaire



Attention au chiffrage du temps de travail lors du montage du dossier d'installation!
Ne pas le considérer comme secondaire, notamment pour conserver un équilibre vie professionnelle/vie personnelle et permettre à l'installation de perdurer dans le temps.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, vous pouvez vous rapprocher de [votre contact de proximité](#).

Si vous souhaitez estimer votre temps de travail en fonction de votre projet ou du système d'exploitation, vous pouvez utiliser la [calculatrice temps de travail](#).



Avez-vous prévu comment vous faire remplacer en cas de coup dur ?

Oui

Non



La question du remplacement est essentielle, elle permet de rendre l'exploitation pérenne notamment dans le cas d'un arrêt de travail non prévu ou d'un surplus d'activité, lors des mises-bas par exemple. Cette question est d'autant plus importante dans le cadre d'une exploitation avec une production laitière.

Pour plus d'information, RDV sur [le site du service de remplacement des Pays de la Loire](#)



Si vous travaillez à plusieurs, avez-vous décidé de la répartition des tâches ?

Oui

Non



Pour que l'association perdure, il est nécessaire que chacun fasse un maximum de tâches qui lui plaisent. De fait, il est important de réfléchir en amont de l'installation à la répartition des travaux entre les différents collaborateurs, qu'ils soient associés ou salariés.



Vous arrivez au terme de ce questionnaire! Nous espérons qu'il vous ait renvoyé vers des contacts ou ressources utiles pour l'élaboration de votre projet. Vous pouvez le reparcourir s'il vous reste des notes à prendre dessus.



Ce diaporama a été créé dans le cadre du projet multi partenarial NOV-AT-BIO, financé par le Conseil régional des Pays de la Loire



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

